

Tableau 4.1 Curriculum au Québec

<p>Service de garde</p>	<p>L'article 5 de la Loi stipule que le prestataire de services de garde doit appliquer un programme éducatif. Aucun programme n'est obligatoire.</p> <p>Le programme éducatif élaboré et publié par le Ministère, <i>Accueillir la petite enfance</i>, n'est pas obligatoire. Ce programme « définit les fondements, les principes et les valeurs qui inspirent les actions et les interventions des milieux de garde éducatifs québécois, leur donnent un sens et assurent leur qualité. Il établit des balises afin de soutenir ces derniers dans la mise en place de conditions de vie et de développement optimales à offrir aux enfants qui les fréquentent ». ^a Une mise à jour est en cours d'élaboration.</p> <p>Le programme éducatif comporte des activités qui ont pour buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de favoriser le développement global de l'enfant en lui permettant de développer toutes les dimensions de sa personne, notamment sur les plans affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur; • d'amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et à s'y intégrer harmonieusement. <p>Promouvoir un environnement favorable au développement chez l'enfant de saines habitudes de vie, de saines habitudes alimentaires et de comportements qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.</p> <p>Des cadres de référence sont aussi élaborés et publiés par le Ministère afin de soutenir les SGEE à déployer des services de qualité, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance</i> (Gazelle et Potiron, 2014); • <i>Cadre de référence sur le domaine social et affectif</i> – en cours d'élaboration.
<p>Intégration culturelle</p> <p>Intégration des enfants handicapés</p>	<p><i>Guide pour l'élaboration d'une politique d'intégration des enfants de nouveaux arrivants et de gestion de la diversité dans les services de garde éducatifs.</i>⁴⁰</p> <p><i>Guide pour faciliter l'action concertée en matière d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde du Québec.</i>⁴¹</p> <p><i>Ensemble dans la ronde! Services de garde éducatifs. Réussir l'intégration des enfants handicapés.</i>⁴²</p>
<p>Milieu scolaire</p>	
<p>Maternelle 5 ans</p>	<p><i>Programme de formation de l'école québécoise</i>, chapitre 4, Éducation préscolaire.⁴³</p>
<p>Maternelle 4 ans (Prématornelle)</p>	<p><i>Programme de formation de l'école québécoise</i>, Éducation préscolaire maternelle 4 ans.⁴⁴</p>
<p>Programme Passe-Partout – un soutien à la compétence parentale</p>	<p>Passe-Partout est un programme de soutien aux compétences parentales et de préparation à la maternelle de 16 sessions^b offert aux enfants ainsi qu'à leurs parents. Il donne aux parents ciblés les outils nécessaires pour favoriser chez leur enfant le choix d'attitudes et de pratiques qui vont favoriser son développement global.⁴⁵</p>
<p>Transition vers l'école</p>	<p><i>Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité</i> (2010). Ce guide fournit de l'information sur ce qu'est une transition de qualité et permet d'analyser, d'améliorer et de mettre en place des pratiques de transition entre les différents milieux au sein desquels les enfants vivent et reçoivent des services. Il s'adresse notamment aux intervenants des services de garde, du milieu scolaire et du réseau de la santé et des services sociaux.⁴⁶</p>
<p>Service de garde en milieu scolaire</p>	<p><i>Document d'information sur les services de garde à l'école</i> (2002). Destiné aux écoles offrant des services de garde aux enfants d'âge scolaire.^c</p>

a Extrait de https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf#page=11

b Le nombre de rencontres est à titre indicatif dans le cadre de référence. Il propose 16 sessions pour les enfants et 8 pour les parents. En moyenne, les commissions scolaires offrent 24 à 32 rencontres par année pour les enfants et 10 rencontres pour les parents, sans compter les rencontres parents-enfants.

c Le site web est le document d'information. Toutefois, on peut faire référence au règlement sur les services de garde en milieu scolaire ou au guide pour la rédaction d'une politique sur les services de garde en milieu scolaire : <http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/gouvernance/services-de-garde/redaction-dune-politique-guide/>